

Communiqué de presse

Le 11 janvier 2018

Régulation d'installation des médecins : pas de contraintes !

Mercredi 10 janvier, devant les membres de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, Guillaume Garot, député Nouvelle Gauche, a présenté [la proposition de loi](#) de son groupe visant à lutter contre les déserts médicaux en limitant la liberté d'installation.

Ce texte a été rejeté par la commission des affaires sociales.

Cette proposition de loi archaïque, synonyme de coercition à l'installation, ne pourrait qu'engendrer une peur supplémentaire des jeunes médecins libéraux, généralistes et spécialistes, à s'orienter vers l'installation libérale.

De plus, utiliser à des fins justificatives la comparaison démographie départementale médecins/infirmiers est obsolète, le ratio à l'installation étant de 1 à 7.

Seule une organisation territoriale libérale performante permettra d'être attractive pour les jeunes générations.

La CSMF Jeunes Médecins appelle les politiques à soutenir et accompagner les organisations territoriales médicales libérales et leur mise en place, et à ne pas stigmatiser et rendre responsable le corps médical des maux actuels de la médecine libérale.